

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:38 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

Au début de la séance monsieur Daniel St-Onge dépose une pétition qui lui a été remise à son bureau par monsieur Dany Provost, pour que la municipalité installe des ralentisseurs (dos d'âne) sur la rue du Verger.

2.

2016-04-070 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016;

3.2 Séance extraordinaire du 14 mars 2016;

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Achat de gravier pour l'année 2016 – **reporté**;

5.2 Contrat de niveleuse pour l'année 2016;

5.3 Achat de l'abat-poussière (calcium) pour l'année 2016;

5.4 Contrat pour le balayage de rue;

5.5 Contrat pour le fauchage en bordure de nos chemins.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2016.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt d'un projet au FDT / Pacte rural;

8.1.2 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la Région d'East Angus pour l'année 2015;

8.1.3 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2015;

8.1.4 Achat de dix billets pour le souper spaghetti des pompiers;

- 8.1.5 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 8.1.6 Transfert budgétaire;
- 8.1.7 Dépôt de la Politique familiale et Municipalité amie des Aînés;
- 8.1.8 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE;
- 8.1.9 Demande de conformité de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Premier projet de Règlement numéro 611 - Modification du règlement de zonage numéro 436, définition terrain et concordance bâtiment complémentaire.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Règlement numéro 611 - Modification du règlement de zonage numéro 436, définition terrain et concordance bâtiment complémentaire.

11. Varia affaire nouvelle

- 11.1 Ordre du mérite coopératif;
- 11.2 Médaille du lieutenant-gouverneur;
- 11.3 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout – chemin Desruisseaux.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 2 mai 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé avec le retrait du point 5.1 et les ajouts des points 11.1, 11.2 et 11.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}
2016-04-071 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.2}
2016-04-072 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 41)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant une planification pour la sécurité des citoyens de la MRC. Le Lieutenant de la SQ a-t-il été rencontré, est-ce qu'il a un projet ?

Monsieur Paul-Émile Laliberté concernant le chemin Gendron, la pancarte a été arrachée par des camions, l'entrée n'est pas assez large et du rechargement serait nécessaire sur ce chemin.

Madame Pierrette Hardy concernant la première barrière du terrain aux étangs aérés, elle n'est jamais barrée la semaine et surtout la fin de semaine.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 46.

5.1
ACHAT DE GRAVIER POUR L'ANNÉE 2016 :

RETIRÉ.

5.2

2016-04-073 CONTRAT DE NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une soumission : Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission au montant de 124 \$ / heure est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. au montant de 124.00 \$ / heure pour environ 160 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2016-04-074 ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE (CALCIUM) POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions :

- Entreprises Bourget inc. 25,780.80 \$ avant taxes (calcium liquide)
- Sel Warwick 29,035.44 \$ avant taxes (calcium en flocons)
- Somovrac c.c.inc. 30,094.73 \$ avant taxes (calcium en flocons)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sel Warwick au montant de 29,035.44 \$ avant taxes est la plus basse conforme à nos exigences, incluant le transport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Sel Warwick au montant de 29,035.44 \$ avant taxes incluant le transport.

Poste budgétaire : 02-320-00-521 22,241.52 \$ avant taxes
03-310-00-036 6,793.92 \$ avant taxes
(Avec un transfert du surplus affecté 55-992-00-009)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

2016-04-075 CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions :

- Entreprises Breton inc. 130.00 \$ / heure avant taxes;
- Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. 125.00 \$ / heure avant taxes.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Entreprises Breton inc. au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes n'est pas la plus basse, mais qu'il a la possibilité de fournir plus d'un camion pour que les travaux soient exécutés la même journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'Entreprise Breton inc au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.5

2016-04-076 CONTRAT POUR FAUCHAGE EN BORDURE DE NOS CHEMINS POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement 1 soumission :

- Entreprise Claude Montminy 125.00 \$ / heure avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Entreprises Montminy inc. au montant de 125.00 \$ / heure avant taxes est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la

soumission de Entreprise Montminy inc. au montant de 125.00 \$ / heure avant taxes pour environ 90 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2016 et en fait la lecture.

7.1.1

2016-04-077 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2016 au montant de **74,075.21 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Le changement au CA de la MRC, 2 réunions par mois sont prévues, à des dates et heures différentes ;
 - Une consultation pour notre plan en urbanisme avec les citoyens, un rapport sera envoyé aux citoyens présents.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant le Transport du bonheur, le transport en commun et des statistiques des utilisateurs et le nombre d'utilisateurs.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant les trottoirs des rues Principale et Collège, nous sommes en attente de l'arpentage.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le service des loisirs, ça va bien et il y a une belle programmation pour la période estivale ;
 - le SAE, Marche / Court pour le Haut, la soirée des bénévoles, la fête de la St-Jean et d'autres activités sont au programme.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - 4 nouvelles constructions (permis) en mars ;
 - La piste cyclable sur la voie ferrée, le projet avance en collaboration avec les trois MRC ; Appalaches, Haut-Saint-François et Sherbrooke.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendies, 3 sorties de nos pompiers à Ascot Corner durant le mois de mars 2016
 - Le souper spaghetti le 23 avril au coût de 10 / personne au profit des pompiers.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant les projets :
 - Du prolongement des réseaux de la rue Desruisseaux ;
 - De la capacité de traitement des étangs aérés ;
 - Du prolongement des réseaux de la route 112 ;
 - De la vidange des biodisques ;
 - De la visite de Valoris.

8.1.1

2016-04-078 DÉPÔT D'UN PROJET AU FDT / PACTE RURAL:

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé notre plan de travail 2016 à la séance de décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la somme disponible pour nos projets au FDT / Pacte rural pour l'année 2016 est de 45 276.89 \$, représentant 75% des coûts admissibles des projets;

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'au 31 mars 2016 pour déposer nos projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner dépose trois projets au FDT / Pacte rural :

➤ Atribus – route 112	24 567 \$
➤ Achat et installation de trois jeux de pétanque au parc Dubreuil au montant de	14 088 \$
➤ Gazébo	<u>22 313 \$</u>
Pour un total de	60 968 \$
Pour une subvention possible de	45 276 \$

Poste budgétaire : Pour la portion de la Municipalité, par le Fonds de roulement remboursé sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2016-04-079 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE LA RÉGION D'EAST ANGUS POUR L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2015 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2016-04-080 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE SANITAIRE DES HAMEAUX POUR L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie sanitaire des Hameaux pour l'année 2015 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie sanitaire des Hameaux pour l'année 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2016-04-081 ACHAT DE DIX BILLETS POUR LE SOUPER SPAGHETTI DES POMPIERS:

CONSIDÉRANT QUE chaque année les pompiers de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus organisent leur souper bénéfique « Souper spaghetti » le samedi 23 avril 2016 à 17 h, à la Polyvalente Louis St-Laurent d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter 10 billets au coût de 10 \$ / billet pour le souper bénéfique « Souper Spaghetti ».

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-04-082 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2016-2017 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2016-2017 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2016-04-083 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – PROJETS DE L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE certains projets ont été réalisés durant l'année 2015 à partir des sommes des surplus réservés ou du surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les transferts suivants:

• 55-910-00-003	Réserve secteur aqueduc	9 044 \$
• 55-910-00-009	Réserve secteur égout	20 502 \$
• 55-991-00-000	Surplus libre	29 546 \$
• 55-992-00-010	Surplus affecté - réfection chemin	57 908.68 \$
• 03-510-00-000	Excédent de fonctionnement	57 908.68 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-04-084 ^{8.1.7} **DÉPÔT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS:**

CONSIDÉRANT QUE depuis un an, un comité travaille à l'élaboration d'une Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et avant d'en faire l'impression pour le lancement officiel et remettre une copie à tous les citoyens, il est important que le conseil accepte le document qui a été élaboré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le document « Politique familiale et Municipalité amie des aînés » tel que déposé et accepte le budget pour la correction, la mise en page et l'impression de 3000 copies pour un montant total de 5,274.00 \$ plus taxes (Imprimerie Martineau 4 124.00 \$, Pro Plume (K. St-Onge) 300.00 \$ et Émilie Lapierre 1000. \$).

Poste budgétaire : 02-590-00-499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-04-085 ^{8.1.8} **DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LQE:**

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés ont presque atteint leur capacité théorique de traitement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la municipalité implique l'augmentation des débits acheminés aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles infrastructures sont nécessaires aux étangs aérés pour augmenter la capacité de traitement;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures doivent être autorisées selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation doit être présentée au MDDELCC à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate *François Poulin, ingénieur* à :

- préparer et soumettre, au nom de la Municipalité d'Ascot Corner, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE;
- délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée;
- produire un manuel d'exploitation des équipements de traitement;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à :

- transmettre au MDDELCC l'attestation de conformité des travaux et un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements de traitement au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

- respecter les exigences de rejet pour les équipements de traitement;
- mettre en œuvre un programme de suivi pour les équipements de traitement;
- aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Daniel St-Onge, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-04-086 ^{8.1.9} **DEMANDE DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée et quelle est conforme à nos règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et recommande la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 4 182 731 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-04-087 ^{9.1} **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 611 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436, DÉFINITION DU TERME « TERRAIN » ET CONCORDANCE « BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE » :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Premier projet de règlement numéro 611 - modification du Règlement de zonage numéro 436, définition du terme « terrain » et concordance « bâtiment complémentaire ».

La conseillère France Martel se retire pour ne pas être en conflit d'intérêt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{10.1} **AVIS DE MOTON – RÈGLEMENT NUMÉRO 611 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436, DÉFINITION DU TERME « TERRAIN » ET CONCORDANCE « BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE » :**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 611 pour modification du règlement de zonage numéro 436, définition du terme « terrain » et concordance « bâtiment complémentaire »

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.1
2016-04-088 ORDRE DU MÉRITE COOPÉRATIF :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QU'** une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Michel L'Espérance pour le prix de l'Ordre du Mérite coopératif qui lui a été décerné.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.2
2016-04-089 MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QU'** une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Robert Fournier pour le prix de la Médaille du Lieutenant-gouverneur qui lui sera décerné.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.3
2016-04-090 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT – RUE DESRUISSEAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte l'offre de services au montant de 9 080.00 \$ taxes incluses pour des travaux géotechniques de la rue Desruisseaux.

Poste budgétaire : 03-310-00-017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 22.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le nombre d'abribus dans le projet ;
- Ce que fait la Municipalité avec les billets pour le souper spaghetti des pompiers ;
- Les travaux du projet du chemin Galipeau.

Monsieur Jean-Paul Bresse concernant :

- Les réseaux de la rue Desruisseaux, les 4 premières maisons auront-elles d'une pompe ?
- La lumière au coin de la rue Alfred-Loubier, elle n'a jamais été installée.

Monsieur Daniel Dion concernant le projet du restaurant le Routier 2000 route 112 et le problème avec le projet de 2^e ligne d'Hydro Québec.

Madame Pierrette Hardy concernant les projets du Pacte rural.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Le rapport de la SPA pour l'année 2015 est-t-il déposé ?
- Le suivi du dossier du bureau de poste ;
- Le conseil Sport Loisir de l'Estrie.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21h04

13.
2016-04-091 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 2 mai 2016 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

